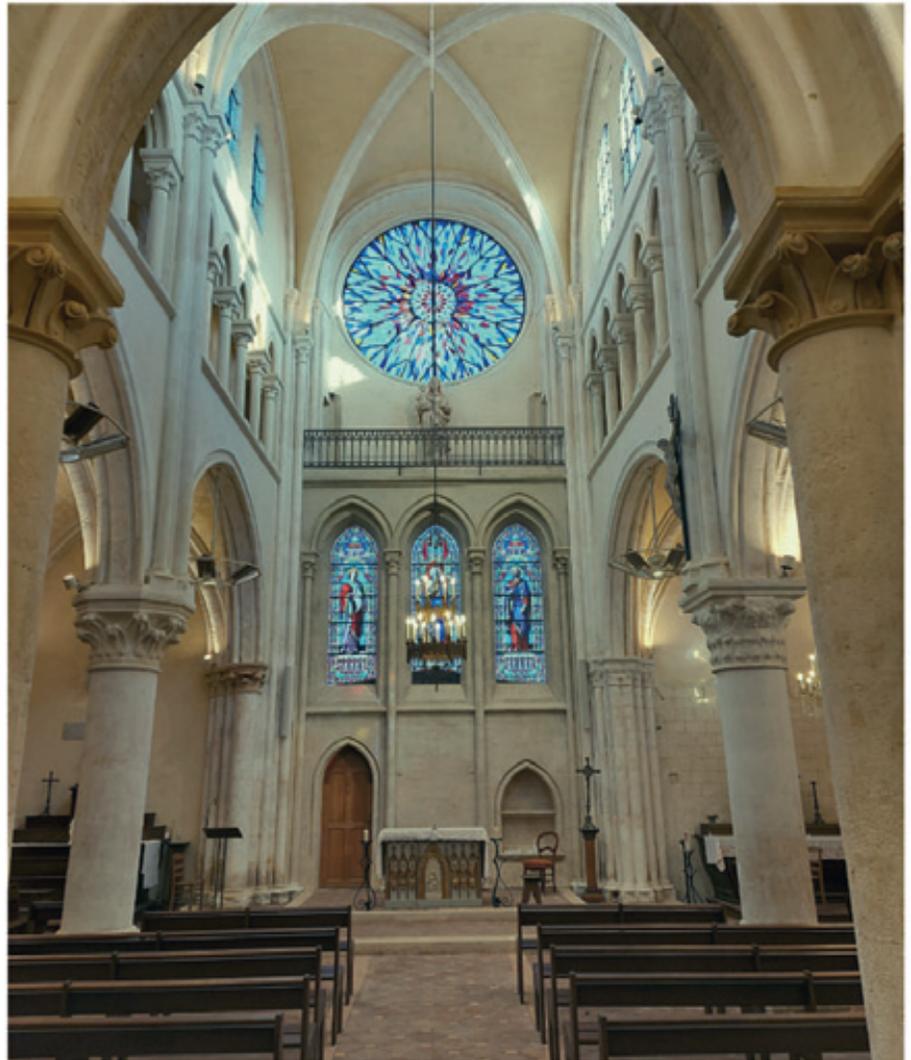




BULLETIN MUNICIPAL

BOISSY L'AILLERIE

2022



RETOUR EN IMAGES



SOMMAIRE

Mot du Maire.....	4
Taxes locales et taux d'imposition.....	5
Le Conseil Municipal.....	6
Les commissions municipales.....	7
Les organes de représentation hors commune ...	8
Médailles du travail.....	8
Le personnel communal.....	9
Contacteur la mairie.....	9
Les résumés des conseils municipaux.....	10
Les budgets.....	16
Principales réalisations 2021.....	18
Projets 2022	19
Information sur la vie communale.....	19
Communauté de Communes Vexin Centre.....	20
Le CCAS.....	21
La commission Animation.....	22
Fleurissement 2021 - 2022.....	24
Les assistantes maternelles agréées.....	26
Le calendrier des vacances scolaires.....	27
Les affaires scolaires.....	28
Les effectifs des écoles.....	28
La visite du Père Noël à l'école maternelle.....	29
L'installation de la Médiathèque.....	30
L'Association des Parents d'Élèves Buxériens	31
Les Petites Canailles.....	32
La Maison Pour Tous.....	33
Bienvenue au Tennis Club.....	34
L'Étoile Sportive de Boissy.....	35
Le club du Bel Automne.....	36
Le SIARP.....	37
Le SMIRTOM.....	37
La collection de cartes postales anciennes.... ..	38
Les numéros utiles.....	42
Pôle de la Croisette.....	44
Comment obtenir ?.....	45

Mairie de Boissy l'Aillierie 95650 - contact@boissy-laillierie.fr

Département du Val d'Oise - Canton de Cergy Nord - Tel 01 34 42 10 05 - Fax : 01 34 42 14 91
Imprimé par Imprim'Gisors 7 rue des écoles 95640 Marines 02 32 55 09 93 - Janvier 2022



Chers Buxériens, chères Buxériennes,

En ce début d'année 2022, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, au nom du conseil municipal et du personnel communal, des vœux sincères et chaleureux de bonne santé, de sérénité, d'énergies positives, de bonheur et de joies partagés.

Dans cette période de pandémie qui dure, il est impératif de ne pas oublier, celles et ceux qui souffrent à des titres divers (maladies, deuils, solitude, chômage, contraintes liées à la Covid-19, problèmes familiaux) en leur manifestant notre soutien et notre empathie.

Il y a un an, j'avais du mal à qualifier le début d'année plombé par la pandémie. Finalement, un an après, rien n'a changé ou presque. Il faut pourtant continuer d'avancer même si chacun ressent l'absence de visibilité et l'inconfort de la situation. Nous devons nous protéger individuellement et collectivement par le respect des consignes sanitaires, vaccinés ou pas.

Malgré tout nous avons mené à bien de nombreux projets. La lecture de ce bulletin annuel vous permettra de juger du résultat :

- Création d'une nouvelle médiathèque 3 fois plus grande
- Création d'un terrain en gazon synthétique pour les jeunes

- L'église, inscrite au patrimoine historique, notamment la partie intérieure, complètement restaurée après 25 ans de travaux commencés en 1995.

- La cantine de l'école avec une extension de 80 M2.

- Le centre médical embelli par une mise en peinture des parties bétonnées, non prévue au départ.

- Des achats de matériels pour la gestion des espaces verts et l'entretien général de la commune ainsi que pour la gestion administrative. Cette liste ne représente que les principaux investissements qui démontrent notre dynamisme pour équiper notre commune.

Pour 2022, nous avons beaucoup de projets que nous souhaiterions pouvoir mettre en œuvre tels :

- Réalisation d'un plateau sportif ouvert à tous qui serait installé à côté du terrain synthétique.

- Réfection du terrain de football.

- Extension du centre médical comprenant deux cabinets supplémentaires avec création d'un nouveau parking sur un terrain proche.

- Réaménagement de la voirie chaussée Jules César et chemin de Puiseux.

- Isolation du grenier de la mairie.

- Une première phase de pose de caméras à des endroits stratégiques.

- La recherche et l'achat d'un terrain dans la zone d'activités pour la création de places de stationnement.

- La localisation de l'emplacement du deuxième court de tennis couvert en concertation avec les dirigeants du club, afin de commencer l'étude d'implantation.

Ces principaux investissements envisagés ne pourront être réalisés que si nous obtenons les subventions sollicitées et après vérification de notre capacité de financement compte tenu de notre faible marge de manœuvre après la suppression de la taxe d'habitation et la diminution constante de la dotation de l'État.

Au moment où j'écris ces lignes, il semble que quelques familles doivent encore arriver au lotissement « domaine de la Viosne » situé le long de la voie SNCF. Nous souhaitons la bienvenue à toutes celles qui sont déjà installées et celles à venir. Nous organiserons une réception d'accueil dès que ce sera possible afin de répondre aux questions que se posent ces nouveaux habitants.

Comme il y a un an, nous sommes préoccupés par l'augmentation des incivilités et des exactions, (particulièrement dans les vestiaires du stade),

conduites très probablement par des jeunes de la commune. Face à ce problème, le rôle des parents est essentiel. Ils ne peuvent s'exonérer d'un contrôle des agissements de leurs jeunes.

Tout le monde sait que les jeunes ne se comportent pas en groupe de la même façon que lorsqu'ils sont seuls. Ils sont souvent plus enclins aux dérapages regrettables quand ils sont en nombre.

Je rappelle que l'ensemble de notre commune est fibré, même s'il y a encore quelques endroits où il subsiste des problèmes tel le Réal, certaines nouvelles maisons, quelques cas particuliers, et le lotissement de la gare.

Je rappelle également qu'au sein de notre médiathèque, nous avons installé des ordinateurs pour permettre aux familles qui n'en possèdent pas d'aller sur internet pour leur recherches et démarches administratives. Par ailleurs, pour toutes les personnes peu habituées à l'outil informatique ou n'en possédant pas, une aide peut leur être apportée, en toute confidentialité, par une conseillère compétente, spécialement formée.

Enfin, je rappelle, qu'en janvier et février, l'INSEE nous a demandé d'organiser le recensement, qui est obligatoire et je vous demande de réserver le meilleur accueil aux personnes que j'ai choisies pour effectuer ce travail. Lors du précédent recensement, nous avons eu à déplorer des accueils peu courtois, ce qui n'est pas admissible.

Pour conclure, comme chaque année, je remercie chaleureusement mes adjointes et adjoints, les conseillères et conseillers municipaux pour leur confiance et leur engagement, le personnel communal qui démontre son professionnalisme depuis le début de la Pandémie, le CCAS, les bénévoles de la Médiathèque qui, ont eu beaucoup à faire avec le déménagement, les enseignants dont les conditions de travail sont parfois difficiles, les bénévoles de la commission animation et toutes celles et tous ceux qui œuvrent au sein des associations.

Je n'oublie pas l'ensemble des professionnels de santé présents au centre médical, paramédical et dentaire de la Croisette. Notons l'arrivée de plusieurs professionnels au centre dentaire en 2021. (Voir page intérieure avec la liste de tous les professionnels)

Enfin, merci à la commission de l'information qui apporte et apportera de la nouveauté dans notre communication.

Bien cordialement

Prenez bien soin de vous et de vos proches

Michel GUIARD
Maire,
Président de la CCVC

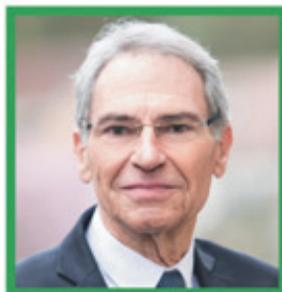
TAXES LOCALES ET TAUX D'IMPOSITION

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taxe d'habitation	11.75	11.75	11.75	11.75	11.52	11.41	11.18	11.18	11.18
Foncier bâti	8.5	8.5	8.5	8.5	8.33	8.25	8.08	8.08	8.08
Foncier non bâti	43.49	43.49	43.49	43.49	42.63	42.21	41.35	41.35	42.35

<i>Pour comparaison</i>	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	22.87	*	*	24.54	*	*
Foncier bâti	21.81	21.68	38.81	21.19	21.59	38.8
Foncier non bâti	65.89	66.13	65.01	49.67	49.72	49.79

* taux non communiqués

LE CONSEIL MUNICIPAL



Michel GUIARD
Maire

Les adjoints



Bernard
DELTRUC
1^{er} adjoint



Christine
CHARPENTIER
2^{ème} adjointe



Paul
DUBRAY
3^{ème} adjoint



Christine
DELTRUC
4^{ème} adjointe



Claude
VAUTIER
5^{ème} adjoint

Les conseillers délégués



Leslie
MORHAIN



Jérémie
CARON

Les conseillers municipaux



Anne-Marie
SANSONE



Laurence
VAN DER BEKEN



Véronique
AUFFRET



Anne-Noëlle
PLUZANSKI



David
COPIER



Arnaud
BESSIERE



François
BAVIERE



Arnaud
BLIN



Nicolas
WISNIEWSKI



Emmanuelle
MAES



Rebecca
DE PUERTAS JOSEPH

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

**Le Maire est de droit Président de
l'ensemble des commissions**

FINANCES-BUDGET-TRAVAUX :

Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint, Véronique AUFFRET, Conseillère,
François BAVIERE, Conseiller, Arnaud BLIN, Conseiller.

APPEL D'OFFRES et ACHATS :

3 Titulaires : Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint, David COPIER, Conseiller
3 Suppléants : Jérémie CARON, Cons. Délégué, Leslie MORHAIN, Cons. Déléguée, Arnaud BLIN,
Conseiller

INFORMATION :

Christine CHARPENTIER, Adjointe, François BAVIERE, Cons., Anne-Noëlle PLUZANSKI , Cons., Claire
LECLERC, membre extérieure.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

Christine DELTRUC, Adjointe

Conseillers Municipaux : Véronique AUFFRET, Bernard DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH,
Anne-Marie SANSONE, Laurence VAN DER BEKEN

Membres Extérieurs : Ana Christina CARON, Francine DARRAS, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ,
Serge EYFFERT, Elise NOUBEL, Sylvie TOUGNE-CABES

ANIMATION :

Claude VAUTIER, Adjoint

Conseillers Municipaux : Bernard DELTRUC, Christine DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH,
Emmanuelle MAES, Laurence VAN DER BEKEN,

Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Sandrine BENHAIDA, Charlotte BERTHEAU, Ludovic BERTHY,
Séverine BERTHY, Jean-François BULCOURT, Charly COPIN, Alice DE LA PINTA, Charlotte
DETRICHE, Philippe DETRICHE, Aubin DUBOSCLARD, Bruno DUDON, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ,
Serge EYFFERT, Catherine GRUSSENMEYER, Delphine LAMBINET, Isabelle LEGAY, Elena LEMIRE,
Marie-Pierre LENNE, Alain LIBAUDE, Claudine LIBAUDE, Chantal MOREL, Albert NOEL, Jackie
PAPILLON, Mario SANSONE, Sandrine SERRURIER, Chloé VAUTIER

CAISSE DES ECOLES ET AFFAIRES SCOLAIRES :

Christine DELTRUC, Adjointe

Conseillers Municipaux : François BAVIERE, Arnaud BESSIERE, Emmanuelle MAES,
Anne-Noëlle PLUZANSKI, Nicolas WISNIEWSKI,

Membres Extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) Anaïs BELABED, Ludovic BERTHY,
Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER, Sophie ZIMMER

JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :

Leslie MORHAIN, Conseillère Déléguée, David COPIER, Conseiller

MEDIATHEQUE MUNICIPALE :

Christine DELTRUC, Adjointe

Conseillers Municipaux : Emmanuelle MAES, Leslie MORHAIN

Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Hervé DELCAYRE, Catherine DUPUICH, Éric JARRY, Elena
LEMIRE, Cendrine L'EPISCOPO, Alain LIBAUDE, Sylvie MARISSAEL, Jackie PAPILLON, Ledi TACK,
Marie-Dominique RAMMANT, Catherine RAULT, Frédéric SOURMAIL, Sylvie TOUGNE-CABES

LES ORGANES DE REPRÉSENTATION HORS COMMUNE

C.C.V.C. Communauté de Communes Vexin Centre (34 communes)
3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER

Syndicats avec représentation communale (compétence communale)

**S.M.D.E.G.T.V.O. Syndicat Mixte Départemental
d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du
Val d'Oise**

1 Titulaire : François BAVIERE
1 Suppléante : Emmanuelle MAES

**P.N.R.V. Syndicat Mixte d'aménagement et de
gestion du Parc Naturel Régional du Vexin**

1 Titulaire : Paul DUBRAY
1 Suppléant : Claude VAUTIER

DEFENSE :

1 Titulaire : Jérémie CARON

**SMGFAVO. Syndicat Mixte de Gestion de la
Fourrière Animalière du Val d'Oise**

1 Titulaire : Michel GUIARD
1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

**Syndicat Intercommunal de la brigade de la
gendarmerie**

1 Titulaire : Michel GUIARD
1 Suppléant : Jérémie CARON

C.N.A.S.(Comité National d'Action Sociale) :

1 titulaire : Christine CHARPENTIER

Syndicats avec représentation de la Communauté de Communes Vexin Centre (compétence intercommunale)

**S.I.A.V.V. Syndicat Intercommunal pour
l'Aménagement de la Vallée de la Viosne**

1 Titulaire : Bernard DELTRUC

**S.I.A.R.P. Syndicat Intercommunal Assainissement
Région de Pontoise**

1 Titulaire : Nicolas WISNIEWSKI

S.M.I.R.T.O.M

1 Titulaire : Bernard DELTRUC
1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

**S.I.M.V.V.O (Syndicat Intercommunal de Musique
du Vexin et du Val de l'Oise)**

1 Titulaire : Christine DELTRUC
1 Suppléante : Leslie MORHAIN



MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médaille d'argent : Mr Alain DENIS

Médaille vermeil : Mme Isabelle MONTASSIER, Mr Alain DENIS,
Mr Vincent FISCHER

Médaille d'or : Mr Jean MONTASSIER, Mr Manuel NEVES FERNANDES

Médaille Grand Or : Mme Annick BRETIN

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de Mairie

Pascale MONTOLIU

Réception, secrétariat, Etat-civil

Laura BLATY, Aurélia LEFEVRE

Espaces verts, voirie, entretien, divers...

Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, Ishaq GEORGEES ISHAQ, Frédéric LEMAY et Emmanuel JAHIER

Écoles

Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Florence SAYON.

Cantine et entretien

Michèle KING, Jocelyne GUIZIER, 3 personnes de l'association « VIE » et 2 personnes des « Petites Canailles »

Médiathèque

Lise GLADY

CONTACTER LA MAIRIE

9, rue de la République
95650 Boissy l'Aillerie
Téléphone : 01 34 42 10 05
Fax : 01 34 42 14 91
Site Internet : www.mairie-boissylaillerie.com
Courriel : contact@boissy-laillerie.fr

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :

Du lundi au vendredi.....sur rendez-vous.

Le samedi matin.....de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous

Heures d'ouverture au public :

Le lundi.....de 14H00 à 17H00

Du mardi au vendredi.....de 09H00 à 12H00

Le samedi matin.....de 09H30 à 12H00

Bureau d'aide sociale :..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Organisation administrative :

Préfet du Val d'Oise.....M. Amaury DE SAINT QUENTIN

Député de la 10^{ème} Circonscription.....M. Aurélien TACHÉ

Conseillers Départementaux.....Mme Anne FROMENTEIL, Mr Paul DUBRAY

LES RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité. Vous pouvez consulter les comptes rendus complets sur le site de la commune.

Le 17 Mars 2021

Choix du titulaire de la délégation de service public de distribution d'eau potable

M. le Maire et Président de la Commission de Délégation de Service Public rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est possible de déléguer un service public à un délégataire public ou privé. La procédure de passation du contrat est celle de la Commande Publique sous la forme d'une concession définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

M le Maire expose les motifs.

Le Président propose au C.M. de retenir le futur délégataire du contrat de concession ainsi que le contrat de concession et ses annexes.

Le C.M. approuve le choix de l'entreprise VEOLIA comme Délégataire du service public de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune, pour un contrat de délégation de service de 10 ans à compter du 1er avril 2021 avec une échéance au 31/03/2031, approuve le contrat et ses annexes, approuve le règlement de service, autorise M. le Maire à signer le contrat de Délégation du Service Public de distribution d'eau potable et les pièces annexes, ainsi que tout document relatif à cette procédure.

Demande de subvention de fonctionnement pour la médiathèque

Le C.M. sollicite du Conseil Départemental une subvention de 1 000 € pour le fonctionnement et 3 200 € pour l'investissement.

Création de 2 postes d'agent technique à l'entretien

Deux agents aux espaces verts font actuellement partie du personnel de l'association Vexin Insertion Emploi.

M. le Maire, souhaitant reprendre ces agents au service de la commune, propose la création de deux emplois d'agent d'entretien aux espaces verts à temps complet à compter du 01/04/2021.

Le C.M. adopte ces propositions.

Informations

M. le maire expose plusieurs projets et demande l'accord du C.M. pour déposer des dossiers de demande de subventions.

- Changement des lampes de l'éclairage public en LED dans la zone industrielle.
- Acquisition d'une parcelle située à proximité de la Maison Pour Tous.
- Acquisition de deux parcelles avec la possibilité de modifier le PLU, situées à proximité de la Maison Médicale pour l'aménagement d'un parking afin de régler le problème de stationnement dans la zone industrielle.
- Le projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouveau court de tennis.

Le C.M. autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes les pièces concernant ces projets.

Terrain synthétique : L'entreprise Loiseleur a été retenue pour l'aménagement du terrain synthétique.

Travaux d'extension du réfectoire de la cantine : Les travaux devraient se terminer prochainement.

Résidence « Domaine de la Viosne » : des logements vont être livrés aux acquéreurs fin mars.

Classes maternelles : l'Inspection académique a décidé de fermer une classe de maternelle. Mais suite à l'inscription de nouveaux enfants, il est possible qu'elle revienne sur cette décision.

Bâtiment « Les Serres » : M. le Maire informe que le locataire du local souhaite acquérir celui-ci. Une division serait faite pour que la commune conserve une parcelle.

Ecole de la Source : Les dirigeants de l'école de la Source ont proposé d'acquérir l'école.

Le 13 avril 2021

Adoption du compte de gestion du comptable public 2020 - Commune

M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny-en-Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal est établie.

Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2020.

Adoption du Compte Administratif - 2020 - Commune

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		151 493.15	1 539 508.96	1 791 190.70		403 174.89
Investissement		752 424.87	1 249 149.89	583 203.10		86 478.08
TOTAUX		903 918.02	2 788 658.85	2 374 393.80		489 652.97

Le C.M constatant l'identité des valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats - Compte Administratif 2020 - Commune

Fonctionnement :

Solde d'exécution : 403 174.89 €

Affectation des résultats :

- 203 174.89 € compte 002 recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté
- 200 000 € compte 1068 recettes d'investissement, excédent de fonctionnement

Investissement :

Solde d'exécution : 86 478.08 €

- 86 478.08 € affectés au compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution positif reporté

Le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2020.

Fixation des taux des taxes pour les contributions directes 2021

L'Assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation : 11.75 %
- Taxe Foncier bâti : 25.68 % (addition du taux communal soit 8.5% + celui du département soit 17.18%)
- Taxe Foncier non bâti : 43.49 %

Subventions aux associations

Sur proposition de M. le Maire, le C.M. décide d'attribuer des subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

Vote du budget primitif 2021- Commune

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 971 005.29 €
- Recettes : 1 971 005.29 €

Section Investissement :

- Dépenses : 1 783 678.08 €
- Recettes : 1 783 678.08 €

Le C.M. approuve le budget primitif 2021.

Adoption du compte de gestion du comptable public 2020- Eau

M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny en Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de l'EAU.

Le C.M autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2020.

Adoption du compte administratif 2020- Eau

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		68 010.54	23 273.70	38 901.97		83 638.81
Investissement		291 133.14	1 071.33	23 273.70		313 335.51
TOTAUX		359 143.68	24 345.03	62 175.67		396 974.32

Le C.M constatant l'identité des valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats Compte Administratif 2020 - Eau

Section d'exploitation :

- Solde d'exécution : 83 638.81 €

Affectation de 83 638.81 euros au compte 002, recette d'exploitation, résultat d'exploitation reporté.

Section d'investissement :

- Solde d'exécution : 313 335.51 €

Affectation de 313 335.51 euros au compte 001, solde d'exécution d'investissement reporté.

Le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2020- Eau

Vote du budget primitif 2021-eau

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 153 460.85 €
- Recettes : 153 460.85 €

Section Investissement :

- Dépenses : 386 609.21 €
- Recettes : 386 609.21 €

Le C.M. approuve le budget primitif eau 2021

Changement d'indice pour le poste de l'accueil

Vu la délibération du C.M. du 27/06/2006 pour la création d'un poste d'agent administratif non titulaire à temps complet pour le poste de l'accueil, M. le Maire informe qu'il y a lieu de modifier cette délibération.

Il propose donc de fixer une fourchette d'indices entre 330 et 382 à compter du 01/04/2021.

Le C.M. accepte la proposition.

Le 15 juin 2021

Création de postes occasionnels pour les mois de juillet et août en remplacement du personnel en congés

Le C.M. décide de créer 3 postes occasionnels d'agent d'entretien aux espaces verts et 1 poste occasionnel d'agent administratif

Désignation des jurés d'assises

Le C.M. procède au tirage au sort à partir des listes électorales

Tarif des titres de transport du service d'Ile de France Mobilités pour le collège Simone Veil de Pontoise, carte « SCOL'R » pour 2021-2022

Le C.M. décide, pour la rentrée scolaire 2021-2022, d'appliquer la même participation financière pour le

transport scolaire des élèves que celle fixée par Ile de France Mobilités soit 97,00 €

Participation de la commune pour la carte Imagin'R -lycéens-étudiants 2021-2022

La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :

- Pour les lycéens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
- Pour les étudiants, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,

La participation communale leur sera remboursée sur présentation du justificatif de paiement et de scolarité.

Sont exclus : les apprentis sous contrat de travail

Participation de la commune pour la carte CSB, collège de Vigny 2021-2022

Pour les collégiens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte CSB.

Exonération de la taxe foncière sur les nouvelles propriétés bâties durant les deux premières années.

Proposition d'une limitation à 40%

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts.

Le C.M décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des nouvelles constructions, extensions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Avis du C.M. sur un projet de plateau sportif au stade et demande de subvention à la Région si avis favorable

M. le Maire informe qu'une demande de subvention va être transmise à la Région

Modification des statuts de SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz Télécommunication Val d'Oise)

M. le Maire fait part au C.M. du souhait du Comité Syndical, en date du 15 avril 2021, de modifier les statuts du SMDEGTVO et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contribution à la transition énergétique » et/ou « infrastructures de charge ».

Le C.M. approuve les statuts modifiés et annexés à la présente délibération.

Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructure de charge »

Le 14 octobre 2021

Projet d'un plateau sportif fitness

La commune souhaite favoriser la création d'espaces d'échanges et de loisirs de plein air.

Une station de fitness sera installée dans le parc à côté du terrain de volley.

Le C.M, après en avoir délibéré, sollicite les subventions les plus élevées auprès du Conseil Régional pour l'installation d'une station de fitness et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Révision de la location des barnums

M. le Maire propose de modifier les tarifs de la location des barnums au 01/01/2022.

Le prix de la location, pour le week-end, d'un barnum aux particuliers sera de :

- 60 euros pour un barnum de 9 m²
- 90 euros pour un barnum de 18 m²

avec une caution de 240 euros

-Pour les associations et les communes de la C.C.V.C. le prêt sera gratuit uniquement pour les manifestations publiques.

Révision de la location du foyer polyvalent

M. le Maire propose de modifier les tarifs de la location du foyer polyvalent à compter du 1er janvier 2022 :

- Location sans vaisselle : 450 €
- Location avec vaisselle 50 personnes : 500 €
- Location avec vaisselle 80 personnes : 550 €
- Caution dégradation : 400 €
- Caution ménage non effectué : 120 €

Le C.M après avoir délibéré décide de modifier le tarif de la location.

Rapport VEOLIA 2020

M. le Maire rappelle aux membres du C.M, qu'ils ont reçu le rapport annuel de notre délégataire pour lecture. Le C.M. valide le rapport annuel 2020 de notre délégataire Véolia.

Modification délibération compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Suite à la demande de la perception, M. le Maire informe qu'il y a lieu d'ajouter sur la délibération du C.M. du

10/04/2018, indiquant la liste des dépenses prévues sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies), une autre dépense de fournitures. Il s'agit d'achats de médailles, d'albums, de livres d'or ou de parures de stylos pour les mariages. Le C.M décide d'approuver les autres dépenses pour les mariages, dont elles seront imputées au compte 6232.

Enseignants - création d'un poste supplémentaire pour l'étude

Sur proposition du Maire, Le C.M. décide de créer un poste d'agent de surveillance, à temps non complet, pour l'étude au 01/09/2021 et fixe le taux horaire de rémunération selon le grade et d'après les décrets ainsi que l'actualisation qui pourrait avoir lieu, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP, chapitre 64.

Poste surveillance de la cantine

Vu l'augmentation des enfants déjeunant à la cantine. M. le Maire propose de créer un poste supplémentaire et précise qu'il est nécessaire d'actualiser le taux horaire de la surveillance cantine pour le personnel communal. Le C.M. dit que le versement des indemnités fixées sera effectué mensuellement, dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Projet d'arrêté préfectoral classement sonore ferroviaire

Vu le projet d'arrêté préfectoral de classement sonore ferroviaire modifiant les arrêtés préfectoraux de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Val d'Oise, considérant que la commune se trouve concernée par les secteurs dits « affectés par le bruit », le C.M. est appelé à formuler son avis sur ce projet.

Vu le projet de l'arrêté Préfectoral, le C.M., après débat, donne un avis favorable à l'arrêté Préfectoral proposé.

Recensement population 2022 Nomination de 3 agents recenseurs et 1 coordonnateur

M. le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête et 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022. Le C.M. désigne un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au Maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune, et 3 agents recenseurs.

Subvention école maternelle

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé d'attribuer à l'école maternelle « Charles Perrault », une subvention de 500 euros pour l'achat de livres. Dit que les crédits sont prévus au compte 65738.

Vente de terrains cadastrés b 165 et b 168 - le bourg

M. le Maire informe que l'association l'Oiseau Bleu souhaite acquérir des parcelles appartenant à la commune situées au lieudit « Le Bourg », cadastrées secteur B 165 d'une superficie de 375 m² et secteur B 168 d'une superficie de 855m².

Ces parcelles sont classées en zone N. M. le Maire propose 5 euros le mètre carré. (15 pour - 1 abstention)

Le 8 décembre 2021

Convention entre la commune, la société ECT et M. J.P Dubray, concernant la gestion des parcelles constituant le périmètre du projet de réhabilitation d'un site dégradé

M. le Maire rappelle au C.M que suite à la décharge sauvage qui s'est développée sur la commune provoquant de nombreux dégâts entraînant une dégradation du site, un projet de réhabilitation porté par la Société E.C.T. doit être réalisé à compter du 1er semestre 2022. Aussi, afin de réhabiliter et restaurer le site, il est nécessaire d'établir une convention de

gestion des parcelles entre la commune et la Sté E.C.T, ainsi qu'avec M. Jean-Pierre DUBRAY (propriétaire des parcelles).

La convention entrera en vigueur à la date de la signature par l'ensemble des parties et expirera le 1er janvier 2051. Le C.M. approuve ladite convention, autorise M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Tarif du marché de Noël 2021

La date du marché de Noël est fixée le samedi 11 décembre 2021.

Le C.M. fixe le prix de vente des différents produits proposés sur les stands communaux.

Création d'un poste en CDD pour la mise à jour des adresses en vue du recensement

M. le Maire propose de créer un poste de contractuel à temps non complet pour la mise à jour des adresses en vue du recensement de la population 2022. Le C.M. adopte à l'unanimité la création d'un poste à temps non complet.

Sollicitation d'une subvention pour un jeune pongiste de niveau national

M. le Maire propose au C.M. de se prononcer sur une aide financière pour un jeune sportif (tennis de table) de niveau national habitant la commune. Le C.M. décide d'attribuer une subvention de 500,00 €.

Subvention école maternelle pour les achats de meubles

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé d'attribuer à l'école maternelle « Charles Perrault », une subvention pour l'achat de meubles d'un montant de 476,00 €.

Subvention spectacle de Noël pour l'école maternelle

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé d'attribuer, à l'école maternelle « Charles Perrault », une subvention pour le spectacle de Noël d'un montant de 300,00 €.

Modification de la durée du temps de travail du personnel communal (Loi 2019-828 du 06/08/2019)

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures,

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique,

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies,

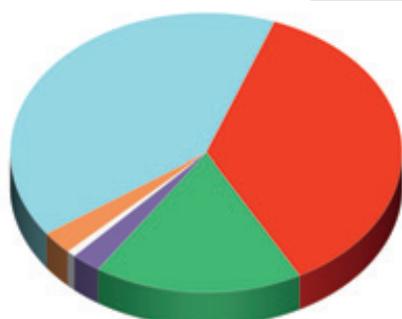
Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 01/01/2022.

LES BUDGETS

Compte administratif communal 2020

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	623,368.34
Charges de Personnel	560,987.94
Autres charges gestion courante	265,027.62
Charges financières	37,532.76
Charges exceptionnelles	11,490.30
Atténuation de produits	41,102.00
Total	1,539,508.96



Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Achats de matériels divers	47,528.83
Travaux de bâtiments	30,445.80
Travaux de voirie	93,873.60
Enfouissement réseaux	198,939.37
Aménagement terrains & clôtures	35,461.80
Achat de terrain	1,872.86
Création terrain de sport	1,585.19
Ecoles agrandissement cantine	191,839.22
Autres bâtiments	16,986.94
Travaux aux écoles	19,236.78
travaux Médiathèque	82,827.16
Travaux église	341,467.64
Maison médicale	71,379.18
Emprunts et dettes assimilées	115,705.52
Restes à réaliser	540000
Total	1,789,149.89

RECETTES	EUROS
Produits des services	92,976.24
Impôts et taxes	1,265,654.69
Dotations et participations	304,124.13
Autres produits de gestion courante	118,205.71
Atténuation de charges	6,404.68
Produits exceptionnels	3,825.25
Excédent de fonctionnement antérieur	151,493.15
Total	1,942,683.85

RECETTES	EUROS
Dotations, Fonds divers Réserves	142,880.09
Subventions d'investissement	310,223.01
Excédent de fonctionnement capitalisés	130,000.00
Dépôts et cautionnement reçus	100.00
Solde d'exécution reporté	752,424.87
Restes à réaliser	428,000.00
Total	1,763,627.97

Compte administratif EAU- 2020

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUROS
Charges financières	
Dotation aux amortissements	
Opérations d'ordre entre sections	23,273.70
Total	23,273.70

RECETTES	EUROS
ventes produits fabriqués	38,901.97
Excédent antérieur reporté	68,010.97
Total	106,912.94

Section INVESTISSEMENT

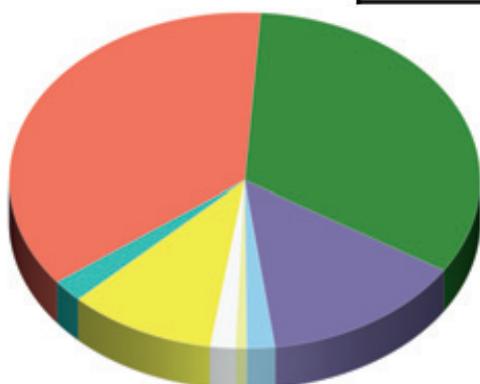
DEPENSES	EUROS
Emprunts et dettes assimilées	993.33
immobilisations en cours	78.00
Amortissement des subventions	
Total	1,071.33

RECETTES	EUROS
Excédents antérieurs reportés	291,133.14
Dotation Fonds de réserves	0.00
Opérations d'ordre entre sections	23,273.70
Total	314,406.84

Budget communal - 2021

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUROS
Atténuations de produit	43,000.00
Charges à caractère général	717,455.89
Charges de Personnel	648,300.00
Autres charges gestion courante	275,250.00
Charges financières	38,000.00
Charges exceptionnelles	15,000.00
Dépenses imprévues fonctionnement	34,000.00
Virement à la section investissement	200,000.00
Total	1,971,005.89



RECETTES	EUROS
Atténuations de charges	2,000.00
Produits des services	107,200.00
Impôts et taxes	1,275,718.00
Dotations et participations	258,913.00
Autres produits de gestion courante	124,000.00
Produits exceptionnels	
Excédents antérieurs reportés	203,174.89
Total	1,971,005.89

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Travaux de bâtiment	60,000.00
Achat de matériel divers	75,000.00
Aménagement terrains & clôtures	30,000.00
Travaux de voirie	90,000.00
Travaux d'enfouissement	10,000.00
Achat de terrain	120,000.00
Travaux cimetière	15,000.00
Plantations	5,000.00
Création d'un terrain de sport	260,000.00
Agrandissement de la cantine	70,000.00
Médiathèque	90,000.00
Travaux église	120,000.00
Maison médicale	40,000.00
Remboursement d'emprunts	117,000.00
Taxe d'aménagement	120,400.00
Dépenses imprévues	19,278.08
Immobilisations corporelles	2,000.00
Restes à réaliser	540,000.00
Total	1,783,678.08

RECETTES	EUROS
Dotations Fonds divers Réserves	170,000.00
Subventions d'investissement	197,200.00
Emprunts et dettes assimilées	502,000.00
Excédent de fonctionnement	200,000.00
Virt de la section fonctionnement	200,000.00
Résultat antérieur reporté	86,478.08
Restes à réaliser	428,000.00
Total	1,783,678.08

Budget Eau - 2021

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	75,687.15
Charges financières	1,000.00
Dépenses imprévues	3,500.00
Opération d'ordre transfert entre sections	23,273.70
Virement à la section investissement	50,000.00
Total	153,460.85

RECETTES	EUR
Vente de produits fabriqués, prestations Travaux	35,000.00
Opération d'ordre transfert entre sections	34,822.04
Excédents antérieurs reportés	83,638.81
Total	153,460.85

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Emprunts et dettes assimilées	1,000.00
Immobilisations en cours	350,787.17
Opération ordre transfert entre sections	34,822.04
Total	386,609.21

RECETTES	EUROS
Solde d'exécution positif reporté	313,335.51
Dotations fonds divers et réserves	
Subventions d'investissement	
Opération d'ordre	23,273.70
Virement de la section exploitation	50,000.00
Total	386,609.21

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2021

MÉDIATHEQUE

Fin des travaux d'aménagement de l'ancienne poste transformée en médiathèque et ouverture de celle-ci avec accès direct à l'école élémentaire.



ÉCOLES

Fin des travaux d'extension de la cantine qui a ouvert à la rentrée de septembre pour accueillir les enfants de la maternelle.



Changement complet du système de gestion du chauffage des écoles devenu obsolète. Impossibilité de pouvoir trouver des pièces détachées. Il est confié à la société DELTADORE.

ÉGLISE SAINT ANDRÉ

Les travaux de restauration intérieure de l'église ont pris fin en septembre avec présentation au public lors de la journée du patrimoine.



CENTRE MÉDICAL

La deuxième tranche de mise en peinture des parties bétonnées a été réalisée cet été permettant d'adoucir visuellement ces parties du bâtiment.

STADE

Création d'un terrain annexe en gazon synthétique au stade pour les jeunes du village et pour l'entraînement du club.



VOIRIE

Création d'une aire de retournement chemin de Montgeroult pour permettre aux camions de la société SEPUR, en charge du ramassage des déchets ménagers, de traiter cette rue dans sa totalité.

Création d'un ralentisseur supplémentaire dans la zone d'activités afin de stopper les rodéos et autres courses de vitesse.

Pose de potelets dans la zone d'activités pour protéger les piétons.

Pose de blocs en béton pour empêcher l'installation de gens du voyage sur un terrain proche de la Maison pour tous.

Réfection des passages piétons, divers marquages au sol et amélioration de la signalisation.

ACHATS ET DIVERS

Remplacement d'une tondeuse autoportée.

Achat d'un serveur et d'ordinateurs pour la Mairie et la médiathèque.

Achat de sièges et tables pour les écoles.

Pose de candélabres supplémentaires dans la sente /escalier quartier du four à chaux.

PROJETS 2022

STADE

A la suite de la réalisation du terrain synthétique, création d'un plateau sportif ouvert à tous pour parfaire l'équipement existant.

Réfection du terrain de football principal. Importantes réparations dans les vestiaires du stade de football, notamment la toiture et les plafonds intérieurs.

TENNIS

Le besoin, pour le club, d'un deuxième court de tennis couvert est réel compte tenu des effectifs constants de l'école de tennis. Reste à déterminer l'emplacement et l'étude du projet pour solliciter les subventions pour le montage du financement.

ZONE D'ACTIVITÉS

Recherche et achat d'un terrain pour réaliser un grand parking à destination des employés des sociétés installées dans la zone industrielle qui, actuellement, se garent sur les trottoirs sans autres possibilités.

CENTRE MÉDICAL

Extension du centre médical avec la création de deux cabinets supplémentaires avec l'espoir de trouver d'autres médecins.

VOIRIE

Maison médicale : agrandissement du parking sur un terrain à acquérir.

Au quartier du Réal, les gros travaux des constructions sur des terrains divisés étant terminés, étude en cours pour l'aménagement de trottoirs et réfection de la chaussée. Poursuite du projet de remise aux normes des passages piétons.

MAIRIE

Études en cours pour l'isolation de la toiture et pour la création d'un bâtiment en bois pour stocker les matériels de voirie.

SÉCURITÉ

Poursuite de l'étude pour la mise en place de caméras à certains endroits stratégiques.

INFORMATION SUR LA VIE COMMUNALE

Actuellement, pour vous informer sur la vie communale, la mairie communique par les moyens suivants :

- En direct, les panneaux d'affichage, place de la mairie
- En différé, le Mot du Maire qui est distribué dans vos boîtes aux lettres
- Le site internet de la commune (<https://www.mairie-boissylaillerie.com>) à la rubrique « Actualités »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Chers Buxériens, chères Buxériennes,

Après quelques espoirs d'un retour à une vie normale sans contrainte sanitaire, est venue l'information de l'apparition de variants du covid19, accompagnée des mesures sanitaires sans doute nécessaires mais contraignantes. La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) mais aussi chacun d'entre nous, que ce soit à titre personnel, professionnel ou collectif, devons nous adapter à cette pandémie dont on ne voit pas la fin pour le moment.

C'est ainsi que notre collectivité continue sa mission de service public avec l'ambition de consolider et d'améliorer ce qui existe et dans le même temps investir pour le futur.

Dans la lettre d'info de janvier 2021, je vous ai indiqué quels seront les futurs grands projets de la mandature que nous souhaitons mettre en œuvre, au-delà du programme annuel d'entretien et de réfection de la voirie qui nécessite chaque année plus de 500 000€ d'investissement.

Pour terminer l'aménagement de notre site du Bord'haut de Vigny, nous préparons cette année le projet ambitieux de création de 1 000 m² d'ateliers locatifs, la création d'environ 500m² de tiers lieux partagés et d'une crèche de 20 berceaux. Celle-ci remplacera la crèche du Perchay de 16 berceaux qui n'est plus aux normes aujourd'hui.

La validation de ce projet repose sur l'attribution des subventions indispensables que nous avons sollicitées auprès de l'État et de la Région pour le développement économique, du département et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la crèche.

Dans le domaine de la petite enfance (lieu d'accueil enfants parents et le relais d'assistantes maternelles), l'engagement de deux personnes en remplacement de départs et la réorganisation du service vont permettre d'apporter le meilleur pour l'animation de ces structures itinérantes.

Depuis les périodes de confinement, nous avons observé une hausse continue très importante des autorisations d'urbanisme. Ce constat commun avec la Communauté de Communes Val de Seine implique l'engagement d'une personne supplémentaire et une réorganisation afin d'améliorer la relation avec le public.

Sur le plan culturel, nous avons repris les actions interrompues en 2020 que ce soit le festival « Césarts fête la planète » ou les pièces théâtrales ainsi que les nombreuses animations à destination des personnes âgées.

J'attire votre attention sur les autres actions que la CCVC finance et qui ne sont pas suffisamment connues du public tels : le point d'accès au droit, le conservatoire de musique et le transport à la demande principalement réservé aux personnes âgées.

Sur notre site ccvexincentre.fr, vous trouverez tous les détails concernant l'ensemble des services de notre communauté.

Prenez bien soin de vous et de votre famille
Bien à vous

Michel GUIARD
Président de la CCVC

LE CCAS



Enfin le goûter des aînés !

L'année 2021 nous a, de nouveau, mis à rude épreuve en bridant échanges et convivialité.

En prenant toutes les précautions nécessaires, nous avons tout de même pu organiser un après-midi récréatif pour la distribution des colis de Noël au cours duquel une animation sur le thème des « années 60 » a pu se dérouler.

Nous gardons l'espoir de pouvoir au minimum renouveler cette manifestation pour 2022.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée au CCAS



LA COMMISSION ANIMATION

Bonjour à tous,
2021 a été pour la commission animation une année en demi-teinte.
Cependant, nous avons pu organiser :

* La journée des peintres le 5 juin



* La journée du Patrimoine le 19 septembre avec la participation des Amis d'Hélène de Montgeroult



* La piste "aux légumes" le 3 octobre



* Le marché de Noël le 11 décembre



Nous travaillons déjà sur les prochaines animations qui se dérouleront en 2022

Toute l'équipe « Animation » vous souhaite une bonne année 2022 !

Claude Vautier
Adjoint délégué à la Commission Animation

FLEURISSEMENT 2021-2022

Comment qualifier l'année écoulée en termes de fleurissement ? Épineuse ? Lacunaire ? Diluvienne ? Peut-être un subtil bouquet de tout cela. A commencer par la météo, dont chacun a pu sentir l'étrangeté en toutes saisons. En avril, le retour subit de l'hiver a surpris le printemps. Les plants ont été endommagés ; le cœur des graminées a semblé-t-il gelé. De plus, l'absence de production en 2020 a occasionné une pénurie, accrue par la ruée dans les jardinerias à l'approche du troisième confinement. Que dire de l'été ? Une succession d'ondées à peine rectifiées d'éclaircies blafardes aussitôt sanctionnées d'orages ! Ces facteurs ont occasionné un retard à la plantation ainsi qu'un cruel manque de fleurs, lui-même aggravé par les vols importants commis par des gens sans scrupules. Pour autant, les hydrangeas paniculés n'auront jamais été aussi radieux !



Envers et contre tout, nous avons fait en sorte de fleurir notre village. Au global, ce sont près de 4200 plants et 4000 bulbes qui ont été plantés par l'équipe des espaces verts. Nous les en remercions chaleureusement. Le

24 résultat a été à la hauteur de nos espérances,

puisque le jury du Label régional Villes et villages fleuris a confirmé notre 2ème fleur (ce qui était notre objectif).

2021, année créative

2021 n'était pas seulement l'année des limaces, même si plusieurs légions ont festoyé dans nos plates-bandes ! Notre stratégie a consisté à réinvestir certains espaces-clés.

Chemin de Gérocourt, la pergola coiffée de sa glycine a pris un air champêtre.



De nouveaux massifs ont vu le jour : chemin de Cormeilles, rue Raspail, place de la gare. Le végétal s'est invité plus près des zones habitées.



La 2^{ème} fleur confirmée

Le jury a visiblement apprécié notre engagement compte tenu de la taille de notre commune, l'espace naturel sensible du Marais de Boissy-Montgeroult, ainsi que notre patrimoine avec la visite de l'église restaurée. L'entretien et la bonne tenue de la ville ont également fait l'objet de compliments. Lors de la cérémonie de remise des prix, le 1er décembre 2021, la Présidente Hamida Rezeg a réaffirmé que la qualité de vie était au cœur du Label. Le rapport du jury nous a été communiqué. Des actions en découleront dès 2022.



En attendant, nos projets ne manquent pas.

Perspectives

Fleurissement :

- La campagne d'automne est terminée. Souhaitons la bienvenue aux pensées, primevères, myosotis, giroflées, hellébores, crocus, tulipes, narcisses, etc. ;
- La composition des 88 jardinières est déjà à l'étude (en espérant avoir du choix cette année).

Animations :

Les ateliers permaculture ont débuté à la médiathèque en juin 2021. Ce sont :

- 5 ateliers sur 12 mois animés par un spécialiste, Pierrick Velfringer ;
- Deux séances théoriques pour en comprendre les fondements ;
- Une approche pratique à travers la réalisation d'un carré expérimental sur une zone située à l'arrière de la médiathèque ;

Des trois premières rencontres, le groupe d'une vingtaine d'habitants a retenu ceci :

1. Faire avec, et non contre la nature ;
2. Il n'y a pas de règle absolue (certaines

cultures fonctionnent à tel endroit, ou pas), il faut donc de l'humilité ;

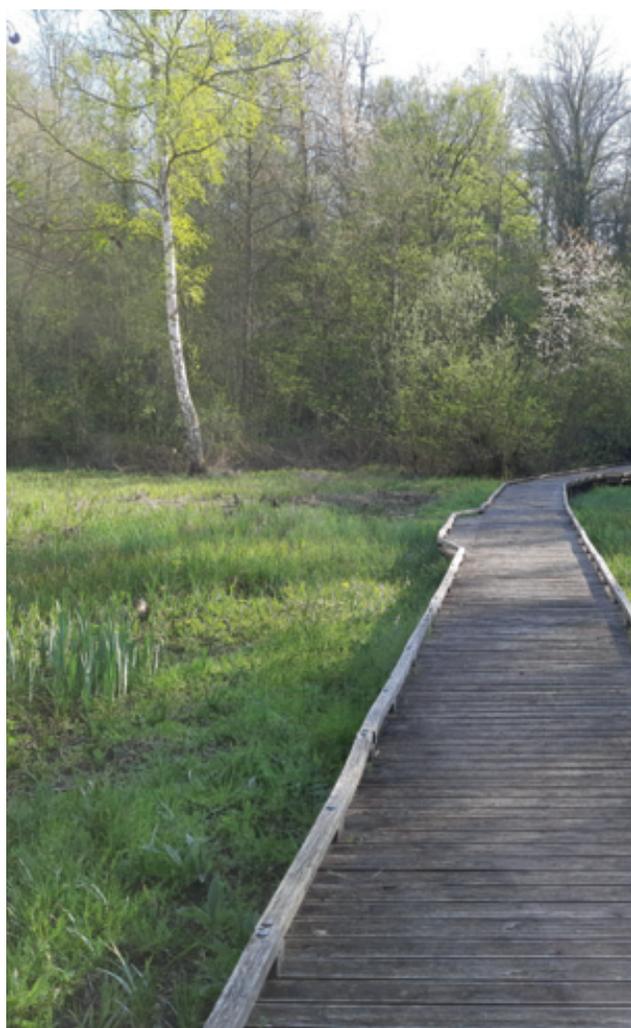
3. La permaculture est un système fondé sur une multitude d'éléments, et non un seul ;



Pour la commune, c'est l'occasion d'examiner dans quelle mesure la permaculture pourrait s'appliquer à la gestion de nos espaces. Nous vous tiendrons informés de nos découvertes.

Bonne année jardinière !

Leslie Morhain



LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Mme ANDURAND Christel
10 rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

Mme BERTHY Séverine
15 chemin de Montgeroult
01 34 42 76 64

Mme BULCOURT Caroline
11 Allée des Moulins
01 34 66 93 24

Mme CHIGNON Claire
25 Allée des Moulins
06 70 70 08 67

Mme MINEAU Sandrine
32 rue du Haut Bourg
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine
6 chemin de Montgeroult
06 66 26 95 85

Mme PEEMANS Victoria
28 rue de la République
06 64 70 34 83

Mme ROMET Corinne
01 rue Henri Guyétand
01 34 66 95 67



Photo Pixabay

Centre de P.M.I. Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny - Tél. : 01 30 31 07 83
Puéricultrice : Madame ANCELIN Sandra - Permanence le mardi matin

Coordinatrice Petite Enfance - Communauté de Communes Vexin Centre
Isabelle BEQUIN - 01 30 39 45 83

Relais Assistantes Maternelles : Martine JOUEN – Eunice FROGER - Tél. : 01 30 39 68 77
10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines et 1 rue de Rouen 95450 VIGNY

Lieu d'Accueil Enfants Parents - Karine AMBROSINO – Laetitia MONTREUIL

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : mercredi 6 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

2022-2023

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.

LES AFFAIRES SCOLAIRES

Bon appétit les enfants !

Après une gestion très rigoureuse des inscriptions, notamment en période de COVID, 170 repas en moyenne sont servis quotidiennement par Anita, Asmoon, Aurélia, Claudine, Florence, Jocelyne, Michèle, Ophélie et Sabiha aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

La distribution des repas est organisée en deux services : les élèves de maternelle déjeunent dans l'extension de la cantine mise en service depuis la rentrée scolaire.

Les repas sont établis par une diététicienne de la Société Yvelines Restauration, prestataire chargé de la fourniture et de la livraison des repas.

Ce prestataire a été sélectionné par la commune pour sa volonté de privilégier les achats en circuits courts et des produits de proximité. Par ailleurs, un produit issu de la filière biologique provenant de France et de l'Union Européenne est servi quotidiennement représentant 20% des denrées servies.

Enfin, le pain est fourni par Ludovic VAN DER BEKEN, notre boulanger.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

LES EFFECTIFS DES ÉCOLES

Ecole maternelle dirigée par M. LAMUE

M. LAMUE	Petits – moyens	29 élèves
Mme CHEVILLIARD	Petits – moyens	29 élèves
Mme ZWOZNIAK – Mme GILLES	Grands	23 élèves

Ecole élémentaire dirigée par M. DANIEL

Mme CHAUVET	CP	23 élèves
Mme BARTHON	CP –CE1	20 élèves
M. POTIN	CE 1-CE 2	21 élèves
M. DANIEL / M. PEREZ	CE 2	25 élèves
Mme CELLIER	CM 1	20 élèves
Mme LEFEVRE	CM 2	29 élèves

LA VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Père Noël est venu à l'école. Nous avons bien décoré les classes et la salle de motricité pour que l'école soit jolie. On a réfléchi pour apprendre à écrire NOËL seuls et sans modèle, et ensuite on a collé des lettres en couleurs pour écrire sur les sapins. On avait fait les traits du gabarit, on a découpé, on a peint avec les spatules, et on a collé des décorations. Le matin, on a fait le goûter de Noël avec les bons pains au chocolat, les croissants et les chouquettes du boulanger : c'était trop bon ! On avait des petites bouteilles d'eau et de jus de fruits. Et après, le Père Noël est venu dans les classes. On lui avait fait des beaux dessins, qu'on lui a donné et on lui a offert des sablés qu'on avait préparés. Il était content ! Il nous a offert un livre pour la maison et après on est allé voir près du sapin. Il y avait des vélos, des trottinettes et des draisiennes pour la cour de récréation, et aussi des ballons.

Maintenant, on l'attend à la maison... Joyeux Noël à tout le monde !



IL ARRIVE !



IL DISTRIBUE NOS CADEAUX



IL REPART AVEC SES CADEAUX !



RETOUR SUR L'INSTALLATION DE LA MÉDIATHÈQUE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX

Le déménagement, dans l'ancien bâtiment de la Poste, superbement rénové, a eu lieu à la fin du mois de juin. Les bénévoles et les lecteurs sont ravis de ces nouveaux locaux, spacieux et lumineux, qui présagent de très belles rencontres et animations.

Les horaires de la médiathèque ont été élargis afin que les enfants puissent bénéficier d'un temps de détente en sortant de l'école.

Dans l'espace multimédia, trois ordinateurs sont à votre disposition pour que vous puissiez effectuer vos recherches et vos travaux mais aussi bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de vos démarches en ligne avec une « aidante numérique » formée à cet effet.

Grâce au magnifique espace jeunesse, nous sommes en mesure d'accueillir des groupes dans les meilleures conditions. Les assistantes maternelles ont déjà pris leurs marques ainsi que les petits lecteurs en herbe dont elles ont la charge. Certaines classes de maternelle et de primaire ont aussi bénéficié d'un accueil et ce n'est qu'un début !

Du côté des animations, une journaliste indépendante, Pauline Bandelier, en résidence dans le Vexin est venue s'entretenir avec nous, le 16 octobre, sur le thème de l'information à l'ère des réseaux sociaux et des Fake News.

Nous avons également lancé nos Ateliers Permaculture animé par un professionnel de la gestion écologique des paysages, Pierrick Velfringer, qui est également habitant de Boissy l'Aillier. Notre objectif est d'aménager un coin lecture dans les espaces verts à l'arrière de la médiathèque.

Nous reviendrons bientôt vers vous avec d'autres projets : Fresque du Climat, atelier Stop Motion, atelier Peinturlures, ...



L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BUXÉRIENS



L'Association de Parents d'Élèves Buxériens (APEB) est une association active, indépendante des écoles et apolitique. Son rôle est d'informer les familles sur la vie des écoles et de la classe.

Elle représente les parents d'élèves aux Conseils d'École et assure ainsi le lien entre les différents acteurs : parents, enseignants et municipalité. Tout parent d'élèves Buxériens bienveillant et bénévole peut aider l'APEB.

L'association organise ou participe tout au long de l'année à des événements scolaires et extrascolaires : Opération « Nettoyons la nature », bourse aux jouets, marché de Noël, brocante et ventes diverses.

Toutes ces actions contribuent au financement des projets pédagogiques des écoles, l'achat de matériels et de sorties. Nous œuvrons ensemble pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Les partenariats mis en place l'année dernière ont été reconduits en 2021 pour offrir aux familles la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels sur différents services : My Dreamland, rentrédiscount.com, Ludilabel, A qui S...

Nous espérons que la situation sanitaire de 2022 nous donne la possibilité de réaliser encore plein de projets tels qu'une chasse aux trésors, un carnaval, refaire la chasse aux œufs de Pâques, la boum d'halloween et de nouveau tenir le stand restauration à la brocante de Boissy-l'Aillierie.

Notre objectif est aussi de faciliter la participation des parents au sein de l'école en leur donnant la possibilité de s'exprimer et d'avoir des informations sûres. Pour se faire, l'association communique et reste joignable par mail parentboissy@gmail.com ou via Messenger depuis la page Facebook APE Boissy-l'Aillierie.



le QR Code de la page
Facebook

Membres du bureau :
Charlotte BERTHEAU, Présidente
Anaïs BELABED, Vice-Présidente
Amandine DAROUX, Trésorière
Erwan DELAIRE, Secrétaire

Liste des parents représentants :
PS-MS : Aude PIGOTT, Anne -Constance HAUET
PS-MS : Kilian HENRI, Roxane DUGENETAY
GS : Charlotte BERTHEAU, Nicolas WISNIEWSKI
CP : Amandine DAROUX, Claire CHIGNON
CP / CE1 : Soufiane AMRI, Sylvain BEURIENNE
CE1 / CE2 : Erwan DELAIRE, Sonia GUYON
CE2 : Anaïs BELABED, Victoria PEEMANS
CM1 : Marine PEQUIGNOT-QUINEZ, Christel ANDURAND
CM2 : Valérie FEDOR, Emmanuelle MAES

LES PETITES CANAILLES



L'association de loisirs et périscolaire « Les Petites Canailles » accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.

Nous proposons des activités manuelles, sportives et des sorties culturelles encadrées par une équipe d'animation diplômée .

Au centre de Boissy l'Aillerie, nous accueillons les enfants dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire.

Notre capacité d'accueil est de 75 places. (40 maternelles et 35 élémentaires).

LES HORAIRES D'OUVERTURE

- Période de vacances scolaires
 - Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- Mercredi (période scolaire)
 - De 7h30 à 19h00
 - Demi-journée matin 7h30 à 13h30
 - Demi-journée après-midi de 11h30 à 19h00

L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h30 et le départ le soir entre 17h00 et 19h00.

- Périscolaire
 - Le matin de 7h00 à 8h30
 - Le soir de 16h30 à 19h
 - L'après étude de 18h à 19h
- Le départ, le soir, se fait à partir de 17h00 après le goûter.

Ligne directe Boissy :

Christelle FLORIN, Coordinatrice

Tel : 01.34.42.17.91

Mail : ass.petitescanailles@free.fr

Ligne directe :

Frédérique GOURDON, Directrice

Tel : 01.34.42.17.91

Mail : ass.petitescanailles2@gmail.com

Modalités d'inscription : Dossier d'inscription à imprimer sur le site internet Puis nous le transmettre. Ensuite, les inscriptions se font directement sur un espace personnel via notre portail famille.

Frais d'adhésion annuelle (Du 1 juillet 2021 au 30 juin 2022) : 30 € par famille

Tarifs (selon les impôts) et à l'heure : 0,95€ à 1,75 €/heure (la journée avec goûter compris)

Moyen de paiement : Prélèvement /virement /chèque (Cesu, chèques vacances)

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet <https://www.lespetitescanailles-site.fr/>

LA MAISON POUR TOUS



L'association, créée en 1977, a pour vocation d'animer la vie sociale en promouvant et soutenant les animations éducatives, sportives et culturelles.

Malgré le pass sanitaire et les mesures de distanciation sociale, plus de 500 personnes sont inscrites à la MPT pour la saison 2021/22, dont plus de la moitié sont de nouveaux inscrits. Cette année ce sont 35 activités qui sont proposées à tous, enfants et adultes : gymnastiques enfants et adultes, capoeira, théâtre enfants, dessin, échecs, danse country et modern jazz, danse classique, yoga, pilates, judo enfant, marche nordique, informatique, taiji quan, musique (guitare et piano), généalogie, zumba enfants et adultes, danse de salon, hip hop, couture et tricot et quelques nouveautés : flûte traversière, solfège ludique, infographie, qi-gong et gymnastique senior. Les cours sont dispensés par 32 animateurs salariés et bénévoles.

Venez nous découvrir lors de la journée des associations, qui a lieu, chaque année, début septembre. Mais vous avez aussi la possibilité de vous inscrire en cours d'année. Un nombre minimum de participants est nécessaire pour le maintien d'un cours.

En dehors des cours hebdomadaires, des stages ouverts à tous (adhérents et non

adhérents) sont programmés toute l'année (week-end et vacances scolaires). La MPT organise aussi des manifestations ponctuelles telles que la brocante. Tenez-vous informés en visitant notre page Facebook ou notre site www.mptboissy95.com.

Gérée par des bénévoles, la MPT ne vit que grâce au dynamisme et à l'investissement de tous ceux qui la composent. Nous avons besoin de votre soutien et de votre fidélité. Nous ne pouvons assurer seuls l'organisation des différentes manifestations nécessaires à l'équilibre financier de l'association. Soutenez-nous en donnant un peu de votre temps, ne serait-ce qu'une heure, lors de la brocante (3 avril 2022), du spectacle de fin d'année (fin mai 2022). Si vous êtes disponible, faites-vous connaître à Valérie, notre secrétaire, ou par courriel mptboissy95@orange.fr. Votre participation est essentielle à la vie de l'association.

Vous pouvez aussi intégrer le Conseil d'administration. Tous les ans un tiers des membres est renouvelé lors de l'assemblée générale qui se tiendra en juin 2022.

Le Président, Jean-Luc BLIN et l'équipe MPT



BIENVENUE AU TCB !

Notre club vous ouvre ses portes tout au long de l'année, pour pratiquer le tennis en toute simplicité. Vous y trouverez un ensemble complet et performant d'installations, avec deux courts extérieurs, un court couvert en green set, une salle de remise en forme ainsi qu'un club house chaleureux.



Les cours sont assurés par un diplômé d'état, de septembre à juin. Des stages multisports pendant les vacances scolaires sont aussi proposés pour tous les âges et tous les niveaux.

Un large choix de pratiques est disponible en fonction des envies de chacun :

- Le tennis pour adhérent libre, qui permet à toute personne de venir jouer quand elle en a envie et de bénéficier de l'ensemble des structures, ainsi que de la salle de sport.

- Le tennis pour les plus jeunes, autour du mini tennis, de 3 ans à 5 ans, le midi tennis pour les 5 à 8 ans et enfin l'école de tennis pour les enfants de 8 ans et plus.

- Pour les adolescents et les adultes, un programme adapté et à la carte leur permet de pouvoir prendre des cours en groupe ou individuellement, de s'inscrire au centre d'entraînement mis en place par l'encadrement sportif.

Au cours de l'année vous aurez la possibilité de pouvoir bénéficier d'un programme complet d'animations sportives et festives qui font de notre club un endroit sympathique, de rencontres et d'échanges.

C'est donc avec un grand plaisir que nous vous accueillerons au TCB. Une équipe motivée est à mes côtés pour rendre ce club dynamique



et compétitif, mais aussi pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser. Je souhaite donc remercier tout particulièrement, l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour le club, ainsi que tous les adhérents qui nous font confiance chaque année.

Pour conclure, je tiens à noter que cette année le tennis français a été mis à l'honneur par la paire de double Nicolas Mahut – Pierre Hugues Herbert. Paire de double qui a réussi à gagner le tournoi de Roland Garros au mois de juin, ainsi que les Masters de Turin au mois de novembre. Nous pouvons donc être fiers du parcours de ces deux champions, qui portent au plus haut les valeurs du tennis et du sport en général.



Richard VERRIER
Président du TCB
tcbuxerien@wanadoo.fr
06 61 48 95 16



L'ÉTOILE SPORTIVE DE BOISSY



Bonjour à tous,

Après les deux années que nous venons de traverser à cause de la pandémie du Covid, nous espérons pouvoir retrouver nos terrains pour une saison complète ! Nous avons pu reprendre nos entraînements après les congés d'été, pour le plus grand bonheur de nos petits et grands foteux dans le respect des mesures sanitaires imposées.

Concernant notre terrain, la municipalité nous a fait un beau cadeau avec la réalisation du terrain synthétique à la place de l'ancien terrain en sable. Un vrai régal d'après nos membres, et ce malgré une taille réduite, mais suffisante pour nos petits footballeurs. Un grand merci de la part de tous nos licenciés à l'ensemble des membres de l'équipe municipale.

Pour le terrain en herbe, la remise en état est un peu différée suite aux problèmes liés aux sources qui passent en dessous. Espérons que celui-ci sera praticable pour la fin de notre saison.

Nous en profitons pour rappeler que, même si le terrain synthétique est ouvert à tous, les infrastructures doivent être

respectées, ainsi que les créneaux d'entraînements, les mercredis après-midi pour les petits, ainsi que les mardi et jeudi soir pour les plus grands.

Nous poursuivons ainsi nos ententes avec les clubs de Cormeilles-en-Vexin, Chars et Arronville dans une très bonne ambiance.

Et d'autre part, le club d'Osny accueille nos deux catégories d'adultes. Je remercie son Président et son équipe dirigeante pour leur accueil chaleureux.

Nous remercions aussi l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents), pour leur présence et l'aide qu'ils nous apportent.

Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy

Les membres du bureau :
Anne Guézou, Kilian Henri, Jean-Philippe Salmon, Cyrille Guézou

LE CLUB DU BEL AUTOMNE



Pour la deuxième année consécutive, notre Club n'a pu réaliser aucune de ses activités, que ce soit les sorties, les repas ou autres manifestations et cela en raison de cette pandémie qui perdure maintenant depuis début 2020.

Malgré cette interruption, deux actions ont pu être réalisées :

La première consistait à la remise de petits cadeaux de fin d'année à nos adhérents. La distribution s'est faite chez le bénéficiaire. Comme d'habitude, ils ont été bien appréciés.

La deuxième était l'Assemblée Générale 2021 qui ne pouvait pas se tenir en présentiel. Elle s'est faite par consultation écrite envoyée à chaque adhérent avec les rapports d'activité et financier de l'année 2020. Un questionnaire était joint, sur lequel l'adhérent devait approuver ou non les dits rapports. Cette procédure s'est réalisée dans d'excellentes conditions puisque seulement 3 adhérents n'ont pas répondu.

En période normale, l'activité de notre Club consiste à des sorties d'une journée dans un rayon de 150 kms environ. Pour citer quelques exemples Étretat et ses falaises, Amiens et ses hortillonnages, Honfleur, son port et ses greniers à sel etc...D'autres sorties spectacles dans PARIS, Valses de Vienne au Palais des congrès, CATS au théâtre Mogador...La liste est longue, très longue.

En outre, des repas sont organisés, tous les deux mois, dans la salle polyvalente de Boissy l'Aillerie avec pour certains un menu festif, accompagnés d'un orchestre.

Notre cotisation annuelle est de 20€. Il suffit d'avoir 60 ans pour s'inscrire et passer d'excellents moments en compagnie de celles et ceux qui sont venus là pour se détendre.

Alors, laissez-vous tenter et venez nous rejoindre ! C'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

J'espère que l'année prochaine sera propice à l'annonce de bonnes nouvelles.

En attendant ce moment avec une certaine impatience, je vous souhaite ainsi que tous les membres du Bureau, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout une excellente santé pour vous et les vôtres.

Bien cordialement

René PERRIER
Président du Club du Bel Automne

LE SIARP



Centre technique syndical à Saint-Ouen-L'Aumône

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau d'assainissement, ou en cas de problème constaté sur le réseau, le S.I.A.R.P (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise), est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.
73, rue de Gisors
95300 Pontoise
Site Internet : www.siarp.fr

Bureaux :
Tél. 01 30 32 74 28
Fax : 01 34 25 90 27
Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73
Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)

LE SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.
Pour toutes questions, merci de nous contacter :

- Par courrier à l'adresse suivante :
SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon
95450 Vigny

Site internet : smirtomduvexin.net

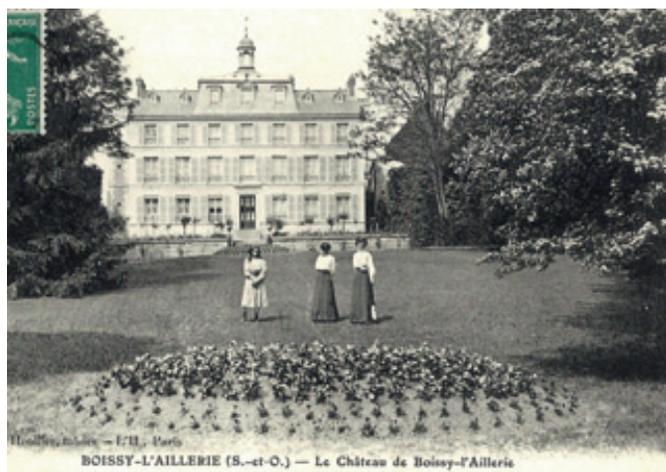
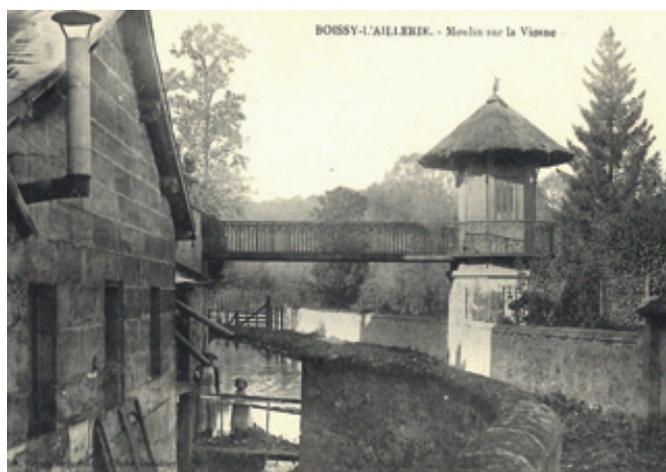
- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79



LA COLLECTION DE CARTES POSTALES

La mairie s'est portée acquéreur d'un album de cartes postales anciennes.

Nous vous en laissons admirer une sélection :



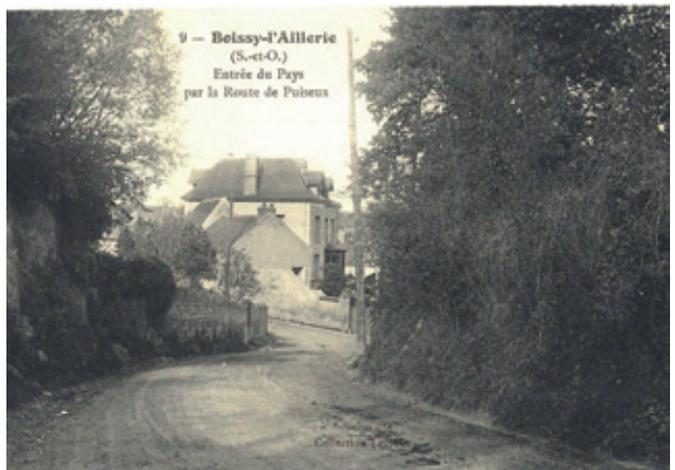
19 — Boissy-l'Aillerie (S.-et-O.) - La Côte Beauvais



Boissy-l'Aillerie — Place de la Mairie



9 — Boissy-l'Aillerie
(S.-et-O.)
Entrée du Pays
par la Route de Puisieux



BOISSY-L'AILLERIE (S.-et-O.) — Cité d'Azur
Restaurant MONDRIEL



BOISSY-L'AILLERIE (S.-et-O.) — CHATEAU de Réal





BOISSY-L'AILLERIE, Café de la Mairie
 Editions Perrotin



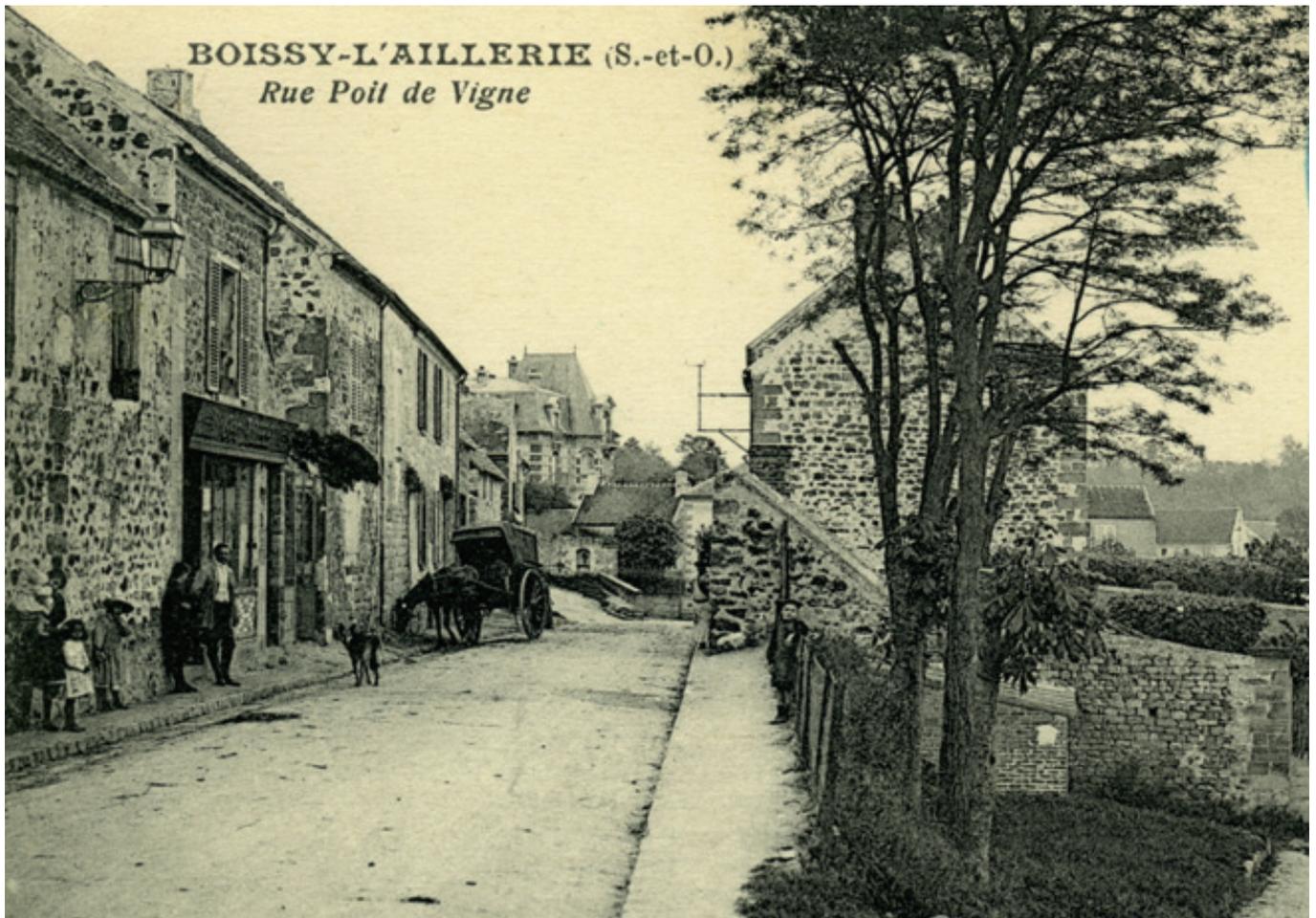
14 — Boissy-l'Aillerie (S.-et-O.) - L'Appel pendant les Tirs de guerre



BOISSY-L'AILLERIE (S.-et-O.) - Côte d'Azur - Route de Boissy
 Editions Mounier

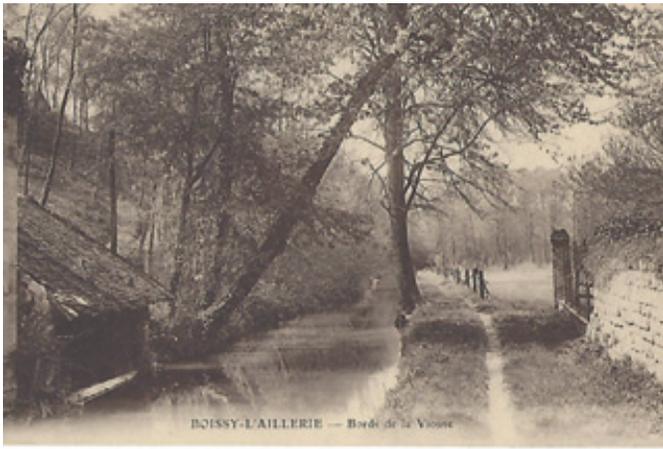


BOISSY-L'AILLERIE - La Halle (Côté Ouest)
 Editions Perrotin



BOISSY-L'AILLERIE (S.-et-O.)
 Rue Poit de Vigne

E
R



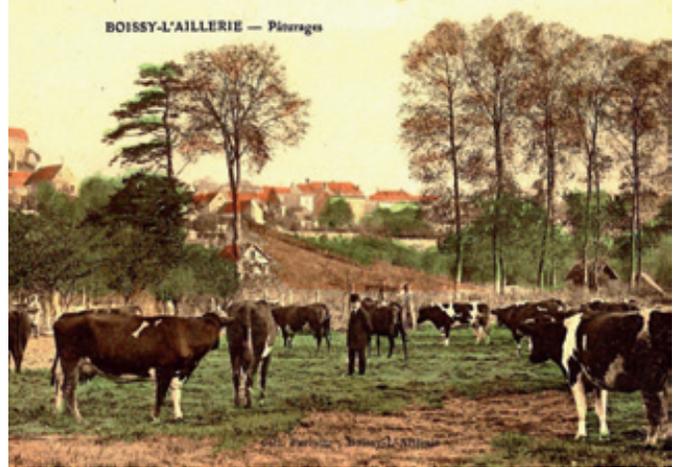
BOISSY-L'AILLERIE — Bords de la Viosne



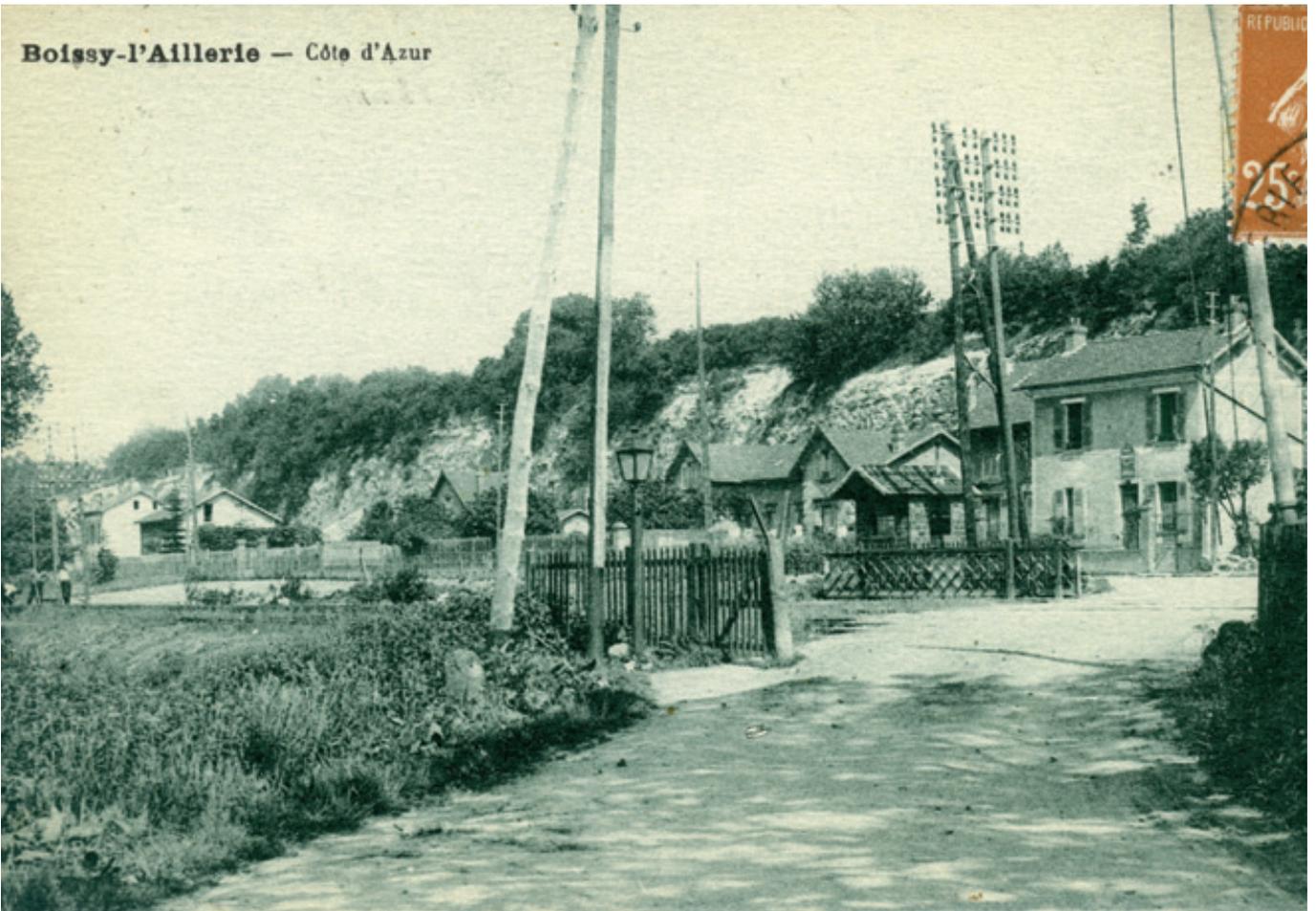
BOISSY-L'AILLERIE (S.-et O.) — Vallée de la Viosne



Grands Moulins de Boissy-l'Aillerie. — Vue d'ensemble.



BOISSY-L'AILLERIE — Pâturage



Boissy-l'Aillerie — Côte d'Azur

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

Centre antipoison	01 40 05 48 48
Clinique Sainte Marie	08 26 30 95 95
Enfance en danger	119
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27
Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Médecin de garde	01 30 75 42 11
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Vétérinaire	01 47 46 09 09

ADMINISTRATION ET SERVICES GÉNÉRAUX

APEC	01 34 22 97 40
Assistante sociale	01 34 33 52 30
CAF	08 10 25 95 10
CPAM du Val d'Oise	36 46
<u>CCVC</u>	01 30 39 23 34
Office de tourisme	01 30 39 68 84
Point d'accès au droit	01 34 67 52 15

Conseil départemental Val d'Oise	01 34 25 30 30
Croix rouge	
Aide-Ménagère	01 30 38 42 52

Déchetteries

Cergy les Linandes	01 30 73 48 29
Osny	01 30 31 22 51
Cergy Le Haut	01 34 46 09 74
Jouy-Le-Moutier	01 34 30 98 67
St Ouen L'Aumône	01 34 30 01 18

EAU

(SFDE)	01 34 43 41 41
Dépannage 24H /24	01 34 43 41 50

Electricité

ENEDIS Cergy	09 69 39 33 03
ENEDIS Cergy	08 99 72 45 21
ENEDIS dépannage	09 72 67 50 95

Gaz

GRDF	09 69 36 35 34
GRDF dépannage	08 10 43 30 95
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33

Paroisse de Marines	01 30 39 71 24
Pôle emploi	39 49
Préfecture	01 34 20 95 95
<u>SIARP</u>	
Secrétariat	01 30 32 74 28
Astreinte	06 08 04 85 44
<u>S.P.A.</u>	
Refuge Gennevilliers	01 47 98 57 40
Refuge Orgeval	01 39 08 05 08
SNCF	36 35
Trésorerie de Magny en Vexin	01 34 67 00 15

ALIMENTATION, RESTAURATION, RÉCEPTIONS, ÉVÉNEMENTS

Boulangerie-Pâtisserie

Ludovic Van Der Beken	01 34 66 54 53
-----------------------	----------------

Bar tabac et relais Poste

Brasserie de la Mairie	01 34 48 81 23
------------------------	----------------

Cafés Restaurants Snacks

Comme à la maison	01 34 42 10 42
L'Onyx	01 34 42 25 10
ZENeat Café	01 34 42 11 33

Commerçants ambulants

Olivpizza (mercredi-église)	06 15 83 47 25
Produits frais italiens (église)	06 10 64 38 93

Distribution de boissons

Alric	01 34 42 11 20
-------	----------------

Événementiel

L'étincelle	07 85 27 48 20
Nyss	06 22 37 54 16
Zenith Auditorium	01 30 37 95 77

Traiteurs

Midi moins le quart	01 34 46 93 64
Traiteur des Terroirs	01 34 66 96 22

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Artiste peintre

C. Vandenstein	06 60 28 48 21
----------------	----------------

Ateliers Céramique

C. Wagenaar	01 34 66 91 93
D. Leroy-Terquem	09 75 97 94 50

Facteurs d'instruments

Emile Jobin	01 34 42 13 03
Henri Gohin	01 34 66 91 26

Sculpteur

Laurent Chambrier	07 61 31 57 16
-------------------	----------------

BÂTIMENT

<u>Déménagement et garde-meuble</u>	
Fougeray-Flamant	01 34 42 91 91
Péreira	01 34 66 90 65
<u>Électricité générale</u>	
Emielec	01 30 37 65 10
<u>Fenêtres-volets</u>	
EFPB	06 67 88 77 82
PVEG	01 34 66 90 24
<u>Maçonnerie générale</u>	
Julien Dolle	06 52 78 01 04
<u>Menuiserie</u>	
DSE Menuiseries	01 30 37 97 54
SSB Menuiserie	01 79 81 15 25
TPI	01 34 66 99 71
VAUTIER	06 66 92 65 44
<u>Paysagiste et entretien</u>	
Bienvert Paysage	01 34 42 79 12
PVO Ile De France Paysage	01 34 42 11 15
<u>Plomberie et chauffage</u>	
C.A.S.P	06 03 84 28 81
CPS 95	01 34 66 91 71
<u>Travaux publics</u>	
EVVO	01 34 66 90 10

BEAUTE - COIFFURE

RS Beauté Coiffure	01 79 81 43 07
RG Beauté	06 66 71 12 40

ESTHETIQUE

Florilège Beauté	06 25 58 35 41
Alis'thétique (à domicile)	06 61 93 08 34

CULTURE, SPORT ET ANIMATION

Cinéma UGC	08 26 88 07 00
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97
Football E.S.B	06 04 50 07 94
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28
Médiathèque	01 34 66 96 05
Tennis T.C.B.	06 61 48 95 16

ENFANCE ET JEUNESSE

Cantine Ecoles de Boissy	01 34 66 90 05
Collège Simone Veil Pontoise	01 30 32 52 06
Ecole maternelle Ch. Perrault	01 34 42 12 77
École primaire J. de la Fontaine	01 34 66 90 12
Ecole privée La Source	01 34 66 94 60
Les Petites Canailles	01 34 42 17 91
Lycée Pissarro Pontoise	01 34 41 54 54
Lieu d'Accueil Enfants/Parents	01 30 39 93 35
RAM Marines	01 30 39 68 77
Val Fleury	01 34 42 11 79

SANTE

<u>Pédicure</u>	
C. Alagille-Lavergne	01 30 17 09 64

TAXIS

M. Lou	06 40 45 49 71
M. Zehani	06 65 94 85 69

VÉHICULES

<u>Garages automobiles</u>	
AS95/INNO-VASUR	01 34 42 10 30
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
L.S. Autos	01 34 42 10 16
MGB Boissy	01 34 32 18 11

<u>Remorquage</u>	
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
Dominique Mesnier	01 34 42 71 11
L.S. Autos	01 34 42 10 16

<u>Moto, scooter et vélo</u>	
Morini H'elit Moto	01 34 66 99 09

Votre commerce, votre entreprise n'apparaît pas dans cette liste ? Une erreur s'est glissée ? Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : contact@boissy-laillerie.fr

PÔLE DE LA CROISSETTE



PHARMACIE

Isabelle Choain 01 34 42 10 40

PÔLE MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Infirmières

Régine Grais Vinel 06 17 61 43 51
Camille Aulagnier 06 17 61 43 51

Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe Dubois 06 18 74 67 55
Emmanuelle Rabbé 06 63 83 69 59

Médecins (Rendez-vous sur Doctolib)

Barbara Bray 01 34 66 94 86
Caroline Morel 09 83 07 73 98
Natacha Stephan 01 34 42 16 30

Naturopathe

Marie-Hélène Bresset 06 80 41 19 21

Ostéopathes

Carole Dubray 01 34 66 90 68
Audrey Sailly 01 39 08 00 92

Pédicure-Podologue

Chloé Vautier 01 30 36 16 96

Psychologue

Magali Hiaux 06 26 07 11 53

Psychologue-Psychothérapeute

Françoise Lemeur 06 71 34 71 12

Sage-femmes

Carole Dubray 06 14 64 69 81
Stéphanie Paul-Rossel 06 81 10 57 51

Shiatsu-Relaxologue-Auriculothérapeute

Sandrine Giordano Elichabe 07 60 09 05 26

Thérapies brèves-Psychocorporelles

Fatima Boufira 06 89 40 89 33

PÔLE DENTAIRE

ZENith-Dental Formation Research et Development

Chirurgiens Dentistes

Franck Bellaïche 01 34 42 11 33
Jean Luc Pelerin (doctolib) 01 34 42 11 33
David Sibony 01 34 42 11 33

ZENith MEDICAL

Kinésithérapeute

Pauline Rodet 06 87 36 50 61

Médecin généraliste

Thierry Rabany 01 30 73 20 21

Orthoptistes

Karina Bugnon 06 47 80 61 46
Amélie Connangle 06 87 20 32 50

Orthophonistes (spécialisées dans les prises en soin de l'adulte et de la personne âgée)

Lucie Ferraro 07 49 14 27 58
Flore Bonny 07 49 12 06 64
Amandine Labbe 06 31 00 36 50

Psychomotriciennes

Angélique Chevallier 06 21 63 14 26
Mathilde Zunino 06 26 94 82 64

COMMENT OBTENIR ?

DÉCLARATIONS	OÙ S'ADRESSER	DÉLAIS	PIÈCES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les cinq jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus).	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil deux mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie du lieu de décès Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées. Pour les reconnaissances postérieures à la naissance.	Justificatif de domicile + Carte Nationale d'Identité des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

Passeport Biométrique et carte d'identité

Les demandes de passeport et de carte d'identité doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

- Argenteuil
- Auvers sur Oise
- Beaumont sur Oise
- Cergy
- Domont
- Eaubonne
- Ecouen
- Enghien les Bains
- Eragny sur Oise
- Ermont
- Franconville
- Garges les Gonesse
- Gonesse
- Goussainville
- Herblay
- L'Isle Adam
- Jouy le Moutier
- Luzarches
- Magny en Vexin
- Marines
- Montmorency
- Pontoise
- Roissy en France
- Saint Gratien
- Saint Leu la Foret
- Saint Ouen l'Aumône
- Sannois
- Sarcelles
- Soisy sous Montmorency
- Taverny
- Vigny
- Villiers le Bel

AUTRES PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie. (Formulaire 12669*02)
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Demande par Internet : Cerfa n° 15646*01	Rétabli depuis le 15/01/2017
Livret de famille	Pièces à fournir : - Carte Nationale d'Identité	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Service central d'état civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Demande par Internet : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml	Strictement personnel

RETOUR EN IMAGES





CONTACT

9, rue de la République
95650 Boissy l'Aillerie
Tél : 01 34 42 10 05
Fax : 01 34 42 14 91
www.mairie-boissylaillerie.com
contact@boissy-laillerie.fr

Heures d'ouverture au public :

Le lundi.....de 14H00 à 17H00
Du mardi au vendredi.....de 09H00 à 12H00
Le samedi matin.....de 09H30 à 12H00